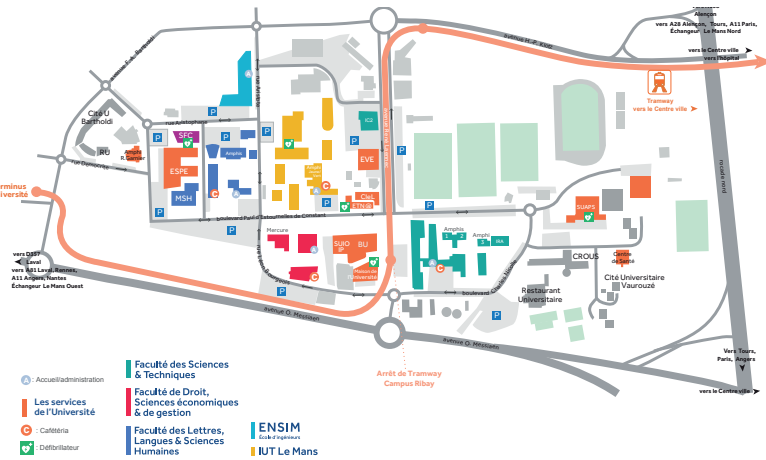


INFORMATIONS & INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR <https://portal.sciencesconf.org/browse/conference/confid/16513>



Dans un Eurobaromètre diligent par la Commission et publié en juin 2016 (Use of collaborative platforms^[1]), relayée par le Parlement européen en mai 2017^[2], la France s'est révélée comme le premier pays européen dans l'utilisation de plateformes collaboratives (avec 36 % d'utilisateurs). L'économie du partage a intégré notre quotidien.

Cette recherche d'un modèle économique alternatif, évocatrice d'une volonté de voir le monde autrement, qui n'est pas sans rappeler les ambitions portées par le modèle de l'économie sociale et solidaire tel qu'il est défini dans la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire, n'est pas très éloignée de certaines mutations en droit des sociétés. Sous l'impulsion de la Loi Sapin 2^[3], les préoccupations initialement cantonnées aux secteurs bancaires, financiers puis assurantiers se sont généralisées. L'essor de la compliance induit la conformité des entreprises à un ensemble de règles, procédures et comportements dans des domaines variés. Un mouvement de moralisation et de transparence est en marche. Parallèlement, l'émergence du concept de RSE invite les entreprises à intégrer des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. L'invitation est même devenue une contrainte en droit français par l'insertion d'un alinéa 2 à l'article 1833 du code civil^[4] : « La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux ».

Dans ce contexte de recherche de solutions alternatives à des systèmes lacunaires, voire défaillants^[5], les sociétés coopératives et participatives (SCOP) et des déclinaisons plus récentes de ce modèle telles que les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), peuvent présenter un intérêt renouvelé et apporter quelques enseignements utiles au projet de refonte de l'entreprise. À ce titre, universitaires, auteur, réalisatrice, professionnels et étudiants sont invités à débattre de questions variées (management, gouvernance, transmission, fiscalité, concurrence...) autour de la SCOP, en tant que modèle de société original et perfectible.

[1] <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2112>

[2] <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/economy/20170428STO72971/infographie-le-poids-de-l-economie-du-partage-dans-l-union-europeenne?quizBaseUri=https%3A%2F%2Fquizweb.europarl.europa.eu>

[3] Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

[4] Par l'article 169 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite loi PACTE).

[5] M. Filippi, E. Bidet & N. Richez-Battesti, Pourquoi fallait-il une Loi PACTE cinq ans après la Loi ESS ?, The Conversation, 8 décembre 2019.

**Ce colloque donne droit à la production d'une attestation
 valant pour 6 heures de formation obligatoire.**



JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

8h30 - 17h

REGARDS CROISÉS SUR LES SCOP

AMPHITHÉÂTRE MERCURE
**FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES
 & DE GESTION**
LE MANS UNIVERSITÉ

Sous la Direction de :

Marie-Julie **LOYER-LEMERCIER**, Maître de conférences en Droit Privé,
 Co-Directrice de la Licence Professionnelle Assurance, Banque & Finance

Éric **BIDET**, Maître de conférences en Sciences de Gestion, Responsable du Master
 Économie Sociale et Solidaire / Chaire ESS



**Faculté de Droit,
 Sciences économiques
 & de gestion**
 Le Mans Université

REGARDS CROISÉS SUR LA SCOP

Sous la Direction de :

Marie-Julie LOYER-LEMERCIER, Maître de conférences en Droit Privé,
Co-Directrice de la Licence Professionnelle Assurance, Banque & Finance
Le Mans Université

Éric BIDEF, Maître de conférences en Sciences de Gestion , Responsable
du Master Économie Sociale et Solidaire / Chaire ESS
Le Mans Université

9h Accueil des intervenants, des discutants et du public. Mot d'accueil selon protocole.

9h - 12h Matinée organisée par **Marie-Julie LOYER-LEMERCIER**

9h20 M. François KERFOURN, auteur : retour sur l'histoire des SCOP.

9h45 Mme Myriam ROUSSILLE, Professeur de Droit privé, Le Mans Université : La SCOP parmi les sociétés.

10h10 Mme Sophie LAMBERT-WIBER, Maître de conférences HDR en droit privé, Université d'Angers :
La SCOP, un Eldorado fiscal ?

10h35 Pause Café

10h50 Mme Marie-Christine BARBOT, Maître de conférences en Sciences de Gestion : « *Les processus de transmissions de PME saines en SCOP* ».

11h20 TABLE-RONDE animée par Mme Marie-Julie LOYER-LEMERCIER, Maître de conférences en droit privé, autour de quatre thèmes : GOUVERNANCE, SALARIÉS ASSOCIÉS, CONCURRENCE et RSE (notamment au travers de la labellisation RSE SCOP BTP).

DISCUTANTS

- M. Erik DANGREMONT, Dirigeant de La SCETEC (société coopérative d'entretien thermique électrique conditionnement), Président de la Fédération Ouest des SCOP du BTP, Vice-Président de la Fédération nationale des SCOP du BTP.
- M. Xavier DUVAL, Secrétaire général de la Fédération Ouest des SCOP du BTP.
- M. Thomas GALLIER, Directeur de la Communication et de la Formation Fédération Nationale des SCOP du BTP.

12h30 - 14h Pause Déjeuner

14h - 17h Après-midi organisée par **Éric BIDEF**

- Projection-débat autour du film SCOPER réalisé par Valérie BILLAUDEAU, enseignante-chercheuse à Polytech Angers. Débat en présence de la réalisatrice, de Patrick MOYSAN (ancien dirigeant de la SADEL) et de Jean-François DRAPERI (MCF au CNAM Paris ; ancien rédacteur en chef de la RECMA).
- Témoignages d'anciens étudiants du Master Économie sociale et solidaire.